

Image not found or type unknown



Servitude de passage privée

Par **cloud**, le **18/11/2013** à **18:29**

Bonjour ,rn
j'ai suis propriétaire avec mon épouse d'une maison depuis 1992. une servitude à été crée mentionnée dans l'acte notarié.
J'ai payé le jour de l'acte avec le propriétaire de l'époque la moitié des frais de la voirie concassé , trottoirs, un promoteur à réalisé la voirie privée.
Le propriétaire à vendu et le promoteur est devenu le propriétaire de la servitude, il me demande des frais de réfection du chemin: plateforme et goudronnage , sachant que j'ai payé la plateforme et dans l'acte il est précisé que je ne doit que les frais d'entretien ou de goudronnage.
Aujourd'hui ,nous sommes 5 utilisateurs , et le devis présenté sont de gros travaux d'évacuation de l'existant et pose de 77 tonnes de concassé... ce ne sont pas des travaux d'entretien !
Je ne suis pas d'accord de participer à ces frais et certains des utilisateurs eux aussi,sur conseil de mon notaire ,j'ai demandé par recommandé une réunion au propriétaire et les utilisateurs restée sans réponse.
merci de votre.
cordialement